

**SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE**

Du 16 décembre 2015 de la Ville de L'Épiphanie tenue à 19 heures, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Steve Plante, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Luc-André Biron, Stéphane Amireault, Manon Leblanc, Claudette Malenfant, Christian Martel et Michel Ouellet.

-----

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la Loi. La directrice générale dépose le certificat de transmission de documents.

-----

**279-12-2015**

**Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du 16 décembre 2015**

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance.

----- ADOPTÉE -----

**280-12-2015**

**Résolution présentant et adoptant le cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016 de la Ville de L'Épiphanie**

C'est avec plaisir, en cette fin d'année que je vous présente le budget de la Ville de L'Épiphanie pour l'exercice financier 2016.

Nous déposons ce soir un budget équilibré de 6 857 738 \$ comparativement à 6 786 490 \$ en 2015. Bien que le budget comporte une hausse des dépenses de 1,04 %, nous maintiendrons le taux de taxes et les tarifs des services d'aqueduc, d'égout et de gestion des matières résiduelles au taux de 2015. Un effort de rationalisation de tous les départements nous a permis d'atteindre cet objectif.

Permettez-moi maintenant de vous présenter les principales composantes du Budget 2016.

BUDGET 2016 SOMMAIRE	BUDGET 2015	BUDGET 2016	%
<b>RECETTES</b>			
TAXES	4 443 723 \$	4 469 207 \$	0,57 %
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	84 315 \$	72 411 \$	-16,44 %
TRANSFERTS	60 267 \$	54 935 \$	-9,71 %
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX	279 860 \$	310 383 \$	9,83 %
AUTRES SERVICES RENDUS	386 400 \$	441 826 \$	12,54 %
AUTRES REVENUS	279 200 \$	256 250 \$	-8,96 %
AMORTISSEMENT	1 252 725 \$	1 252 725 \$	0,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>6 786 490 \$</b>	<b>6 857 738 \$</b>	<b>1,04 %</b>
<b>DÉPENSES</b>			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	818 508 \$	832 260 \$	1,65 %
SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 015 422 \$	1 026 149 \$	1,05 %
TRANSPORT	1 051 886 \$	1 098 660 \$	4,26 %
HYGIÈNE DU MILIEU	1 727 158 \$	1 745 452 \$	1,05 %
LOGEMENT	60 000 \$	50 000 \$	-20,00 %
URBANISME & MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	165 180 \$	155 969 \$	-5,91 %
LOISIRS ET CULTURE	1 212 986 \$	1 244 849 \$	2,56 %
FRAIS DE FINANCEMENT	678 390 \$	718 585 \$	5,59 %
AFFECTATIONS	56 960 \$	(14 185) \$	
<b>TOTAL</b>	<b>6 786 490 \$</b>	<b>6 857 738 \$</b>	<b>1,04 %</b>

Comme vous pouvez le constater, les différents postes de revenus et de dépenses ne présentent pas de variations importantes. Les paiements tenant lieu de taxes accusent une légère baisse, conséquente des variations de la valeur des immeubles qui n'a pas progressé au même rythme que les autres catégories d'immeubles. Les revenus de transfert diminueront en 2016 puisque les subventions accordées ont atteint leur échéance.

Par ailleurs, nous avons planifié une hausse des revenus des services rendus puisqu'un projet de modification de la tarification est actuellement à l'étude.

Durant l'année 2016, nous nous engageons à maintenir une gestion rigoureuse et responsable des finances municipales afin de conserver un taux de taxation des plus avantageux pour tous les citoyens.

Suivant la présentation du budget 2016 par Monsieur le maire.

Il est

PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Christian Martel

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

et RÉSOLU à l'unanimité

1. QUE le conseil municipal adopte le cahier des prévisions budgétaires 2016 de la Ville de L'Épiphanie tel que présenté.

----- A D O P T É E -----

281-12-2015

**Résolution visant l'approbation du programme des dépenses en immobilisations 2016 – 2017 – 2018 de la Ville de L'Épiphanie**

Le programme triennal d'immobilisation pour 2016, 2017 et 2018 présente des projets d'investissements en immobilisation totalisant plus de 7M \$. Certains projets pourront être réalisés conditionnellement à l'obtention de subventions, alors que d'autres, de moindre envergure seront réalisés à même les fonds et réserves disponibles. Pour 2016, nous avons inscrit au programme plusieurs projets de mise aux normes et d'acquisitions d'équipements et essentiellement la planification et l'évaluation de projets plus importants qui pourront voir le jour dans les années à venir.

De plus, nous souhaitons réaliser les projets subventionnés dans le cadre du transfert de la taxe d'accise aux municipalités. Une subvention de 1 680 939 \$ est disponible pour la municipalité conditionnellement à ce que cette dernière atteigne un seuil minimal d'immobilisation de 776 020 \$ dans les infrastructures reconnues prioritaires par le ministère des Affaires municipales. La programmation des travaux déposée au ministère pour approbation comprend la réfection des réseaux d'aqueduc et des réseaux sanitaire et pluvial sur la rue Hôtel-de-Ville, la 3<sup>e</sup> Avenue, la rue Notre-Dame, entre la 4<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> Avenue et finalement sur la rue Rondeau.

Ces priorités ont été déterminées suite à la préparation du plan d'intervention ayant pour but d'identifier les différents secteurs présentant le plus fort taux de déficiences.

Durant l'année 2016, nous mandaterons nos ingénieurs afin de préparer les estimations préliminaires et les plans et devis pour l'appel d'offres. Si le ministre des Affaires municipales approuve le tout dans les meilleurs délais nous débuterons les travaux à l'automne 2016, sinon au printemps 2017.

Nous planifierons aussi les travaux de réaménagement du carrefour Leblanc/ Notre-Dame et la réfection des réseaux pluvial et sanitaire de la rue Payette.

De moindre envergure, mais tout aussi importants, nous avons inscrit au programme triennal les projets suivants :

- Remplacement de certains équipements de la flotte de véhicules;
- Acquisition d'un camion de déneigement;
- Remplacement d'équipements à l'usine de filtration incluant la protection de la prise d'eau potable;
- Amélioration du stationnement de l'église;
- Travaux Phase II à l'église;
- Remplacement des modules de jeux dans les parcs Donald-Bricault et des Prés;
- Amélioration du parc linéaire 341;
- Relocalisation des ateliers municipaux;
- Aménagement de nouvelles sections des réseaux cyclable et piétonnier;
- Poursuite du programme « Verdir pour l'Avenir »

Il va sans dire que la réalisation de tous ces projets exigera une recherche de subventions et l'accès à du financement permanent. Toutefois, nous tenterons de maintenir le taux d'endettement à des niveaux acceptables.

En ce qui concerne la taxation annuelle, pour l'année 2016, nous avons décidé d'appliquer un gel sur toutes les taxes foncières et sur les tarifs des services d'aqueduc, d'égout et de gestion des matières résiduelles.

Suivant la présentation du programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018 par monsieur le maire.

Il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Claudette Malenfant

APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

et RÉSOLU à l'unanimité

1. QUE le programme triennal 2016-2017-2018 soit adopté tel que présenté.

----- A D O P T É E -----

**282-12-2015**

**Résolution adoptant le règlement numéro 597 établissant les taux de taxes et la tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2016**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a procédé à l'adoption des prévisions budgétaires 2016 et à l'approbation du programme des dépenses en immobilisations 2016-2017-2018;

CONSIDÉRANT dès lors qu'il y a lieu de déterminer les taux de taxes et la tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2016;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 3 novembre 2015 par Monsieur le Conseiller Christian Martel;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie du présent règlement au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Les taux de taxes et la tarification des services municipaux se détaillent comme suit :

<b>TARIFICATION ET TAXATION</b>		
	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Valeur résidentielle moyenne	238 418 \$	238 161 \$
Foncière générale	0,381 \$	0,381 \$
Remboursement de la dette	0,095 \$	0,095 \$
Sécurité publique	0,248 \$	0,248 \$
Pacte fiscal – Québec	0,040 \$	0,040 \$
Éclairage public	0,015 \$	0,015 \$
Total foncier	0,779 \$	0,779 \$
	1 856,32 \$	1 855,27 \$
Tarification – eau potable	180,00 \$	180,00 \$
Tarification – piscine	45,00 \$	45,00 \$
Tarification – eaux usées	70,00 \$	70,00 \$
Matière résiduelle	185,00 \$	185,00 \$

Suivant la présentation du règlement établissant la tarification et la taxation applicable à l'exercice financier 2016 par Monsieur le Maire.

Il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Manon Leblanc  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 et RÉSOLU à l'unanimité

1. QUE le règlement numéro 597 établissant les taux de taxes et la tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2016 soit adopté tel que présenté.

----- A D O P T É E -----

#### **Période de question**

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

-----

**283-12-2015**

#### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est PROPOSÉ par Monsieur le Conseiller Michel Ouellet  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Luc-André Biron  
 et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 19 h 20.

----- A D O P T É E -----

\_\_\_\_\_  
 STEVE PLANTE  
 Maire

\_\_\_\_\_  
 GUYLAINE COMTOIS  
 Directrice générale et greffière